



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



Séminaire organisé par l'Ordre des Avocats d'Alger  
en collaboration avec l'UIA, avec le soutien de LexisNexis



# L'avocat, vecteur du développement économique et des investissements

*Programme du séminaire*

## ALGER ALGÉRIE

Vendredi 11 et samedi 12 janvier 2019

*Avec un cocktail de bienvenue le jeudi 10 janvier et un programme culturel*

#UIAAlgérie



[www.barreau-alger.dz](http://www.barreau-alger.dz)



[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Ordre des Avocats d'Alger

#### **Bâtonnier Abdelmadjid SILINI**

T +213 21 74 78 69  
avocat16alger@gmail.com

#### **Maître Sadek CHAIB**

*Membre du Barreau d'Alger*  
T +213 661 80 80 15  
maitrechaib@gmail.com

#### **Maître Bachir BOUROUCHA**

*Membre du Barreau d'Alger*  
bachirbouroucha@gmail.com

#### **Abdelaziz AMOKRANE**

*Membre du Barreau d'Alger*

### Comité national Algérien de l'UIA

#### **Fayçal DRIOUECHE**

*Président du comité national Algérien de l'UIA*  
T +213 561 30 41 49  
cabinetdrioueche@gmail.com

#### **Mohamed Mehdi OTHMANI**

*Vice-président du comité national Algérien de l'UIA*  
T +213 (21) 81 48 92  
conseil.othmani@yahoo.fr

#### **Ghania NECHAR HAMAÏ**

*Membre de l'UIA*  
g.hamai@yahoo.fr

## Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

### **Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !**

**En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.**

## INTRODUCTION

L'Ordre des Avocats d'Alger, en partenariat avec l'UIA (Union Internationale des Avocats), a le plaisir d'organiser les 11 et 12 janvier 2019 à l'Hôtel Sheraton Club des Pins, un séminaire ayant pour thème « l'Avocat, vecteur du développement économique et des investissements ».

Ce séminaire dans lequel seront présentés le cadre juridique de l'investissement et le climat des affaires en Algérie, regroupera un nombre important d'Avocats et de juristes de différentes nationalités ainsi que des opérateurs économiques. Il sera l'occasion d'exposer le rôle que joue l'avocat dans le cadre de ses activités de conseil et d'accompagnement pour le développement de l'investissement et de l'économie.

L'Ordre des Avocats d'Alger voudrait à travers cet événement, instaurer des espaces de rencontre et de concertation entre les opérateurs économiques (algériens et étrangers) et les avocats, pour débattre de la sécurité juridique et judiciaire des investissements et des opportunités qu'offre le marché algérien.

Toutes les informations concernant nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

*Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :*

#### **UIA – UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

20 rue Drouot, 75009 Paris, France  
Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77  
[uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

#### **ORDRE DES AVOCATS D'ALGER**

rue Abane Remdane, Alger, Algérie  
Tél : +213 540 105 639 / Fax : +213 217 350 59  
[uiaalgerie@gmail.com](mailto:uiaalgerie@gmail.com) / [avocat16alger@gmail.com](mailto:avocat16alger@gmail.com)

## Jeudi 10 janvier 2019

A partir de 14:00	<b>INSCRIPTION DES PARTICIPANTS – Hôtel Sheraton Club des Pins</b>
17:00 – 18:30	<b>COCKTAIL DE BIENVENUE – Hôtel Sheraton Club des Pins</b>
19:00	<b>OPÉRA - Transfert depuis l'Hôtel Sheraton Club des Pins</b>

## Vendredi 11 janvier 2019

08:30 – 09:00	<b>INSCRIPTION DES PARTICIPANTS</b> <b>Centre International de Conférences d'Alger, BP 67-16098 Club des Pins, Staoueli - Alger</b>
09:00 – 10:30	<b>ACCUEIL ET MOTS DE BIENVENUE</b>
10:30 – 11:00	<b>PAUSE CAFÉ</b>

### Modérateur de la journée :

**Maître Sadek CHAIB**, Avocat au Barreau d'Alger, *President d'honneur du comité national Algérien de l'UIA*

11:00 – 12:30	<p><b>Panel 1 – LA PROFESSION D'AVOCAT, RÔLES, MISSIONS ET NOUVELLES PERSPECTIVES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'importance de la participation de l'avocat dans la mise en place et la conduite des investissements en Algérie : <b>Maître Ahmed Redha BOUDIAF</b>, Avocat au Barreau d'Alger, <i>ancien Bâtonnier national, Algérie</i></li> <li>2. L'avocat, un acteur économique : <b>Ali BENCHENEB</b>, <i>Professeur de droit, ancien recteur de l'académie d'Orléans-Tours</i></li> <li>3. La charte de l'avocat : Les principes essentiels de la profession d'avocat approuvés par l'UIA : <b>Maître Jean-Jacques UETTILLER</b>, <i>Président d'honneur de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France</i></li> <li>4. La profession d'avocat en Algérie et les exigences de la mondialisation : <b>Maître Ramdane GHENAI</b>, Avocat au Barreau d'Alger, <i>professeur de droit, Algérie</i></li> <li>5. Les enjeux et défis des cabinets d'avocats africains face à la compétition internationale : <b>Maître Aboubakar FALL</b>, Avocat associé SCP FALL &amp; Associés, <i>Dakar, Sénégal</i></li> </ol>
12:30 – 13:00	<b>DÉBAT</b>
13:00 – 14:30	<b>DÉJEUNER</b>
14:30 – 16:00	<p><b>Panel 2 – LE RÔLE DE L'AVOCAT DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS, LE MONTAGE ET LE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le rôle de l'avocat dans l'accompagnement des investisseurs et la protection des investissements : <b>M. Nafaa SLIMANI</b>, Avocat en omission &amp; Directeur Juridique &amp; Chief Compliance Officer d'une Multinationale</li> <li>2. Expérience algérienne dans le montage et le financement de grands projets : <b>Maître Mustapha HAMZA</b>, Avocat au barreau d'Alger, <i>Algérie</i></li> <li>3. L'activité des banques multilatérales de développement et le rôle de l'avocat conseil : <b>Maître Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI</b>, <i>Présidente de la commission avenir de l'avocat de l'UIA, Avocate, Palacio &amp; Asociados, Madrid, Espagne</i></li> <li>4. Rôle de l'avocat dans la procédure de financement de l'investissement : La convention de crédit <b>Maître Ramdane ZERGUINE</b>, Avocat au Barreau de Batna, <i>Professeur de droit, Algérie</i></li> <li>5. Le rôle de la loi égyptienne relative à l'investissement et les sociétés d'avocats dans la réalisation des objectifs du développement économique et l'amélioration du climat des investissements en Egypte : <b>Maître Charif Adel EL BIDIOUI</b>, Avocat, <i>Egypte</i></li> </ol>

16:00 – 16:30	<b>PAUSE CAFÉ</b>
16:30 – 17:30	<p><b>Panel 3 – L’AVOCAT ET LE RÈGLEMENT DES LITIGES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b></p> <p>1. L’arbitrage dans le code de procédure civile et administrative, lecture critique du point de vue d’un avocat : <b>Ahmed BOUKADOUM</b>, <i>Avocat, professeur à la faculté de droit d’Alger, Algérie</i></p> <p>2. L’investisseur, les risques dans le contrôle des changes, et la résolution des litiges liés au contrôle des changes - jurisprudence de la Cour Suprême : <b>Maître Nadira AZOUAOU</b>, <i>Avocat au barreau d’Alger, Algérie</i></p> <p>3. Règlement des litiges relatif aux investissements : <i>intervenant à confirmer</i></p> <p>4. La problématique de l’exécution des sentences arbitrales : <b>Maître Mohamed BENTOUMI</b>, <i>Avocat au Barreau d’Alger, professeur à la faculté de droit d’Alger, Algérie</i></p>
17:30 – 18:00	<b>DÉBAT</b>
19:30	<b>DÎNER DE GALA</b> Hôtel Sheraton Club des Pins

## Samedi 12 janvier 2019

**Modérateur de la journée : Maître Souhila Laoubi**, *Avocate au Barreau d’Alger*

09:00 – 10:30	<p><b>Panel 4 – L’AVOCAT, LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LE NUMÉRIQUE</b></p> <p>1. Le rôle de l’avocat dans la protection de la propriété industrielle et le développement de l’investissement : <b>Maître Nechar BILLEL</b>, <i>Avocat, professeur à la faculté de droit d’Alger, Algérie</i></p> <p>2. L’avocat et la transition au numérique : <b>Maître Abdelhak MELLAH</b>, <i>Avocat au barreau de Boumerdès, Algérie</i></p> <p>3. L’avocat et l’espace électronique : quelques considérations juridiques : <b>Toufik BESSAI</b>, <i>Professeur à la faculté de droit d’Alger, Algérie</i></p> <p>4. Les nouvelles technologies au service du droit et de l’avocat en Algérie : <b>Walid GHANEMI</b>, <i>CEO, Legal-Doctrine.com, Algérie</i></p>
10:30 – 10:45	<b>PAUSE CAFÉ</b>
10:45 – 12:30	<p><b>Panel 5 – L’AVOCAT : CONTRATS ET FISCALITÉ</b></p> <p>1. Le rôle de l’avocat dans la négociation et la rédaction des contrats internationaux : <b>Akroune YAKOUT</b>, <i>Professeur à la faculté de droit d’Alger, Algérie</i></p> <p>2. Le rôle de l’avocat dans le conseil en fiscalité : <b>Maître Ismail BENAÏSSI</b>, <i>Docteur en Fiscalité-Finances publiques, de l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Avocat au Barreau de Paris, France</i></p> <p>3. Présentation de schémas contractuels complexes de financement de projet : <i>intervenant à confirmer</i></p> <p>4. Le cadre juridique de la finance islamique en Algérie : <b>M. Nacer HAYDER</b>, <i>Directeur général d’Al Salam Banque Algérie</i></p>
12:30 – 13:00	<b>CLÔTURE</b>
15:00 – 19:00	<p><b>PROGRAMME TOURISTIQUE VISITE D’ALGER</b></p> <p><i>Inscription auprès de l’agence Amplitude Voyages (cf. informations générales en page 5)</i></p>

## LIEU DU SÉMINAIRE

**Centre International de  
Conférences d'Alger**  
BP 67-16098 Club des Pins,  
Staoueli, Alger  
T +213 23 211 211

## HÔTEL DU SÉMINAIRE

**Sheraton Club des Pins**  
Boite Postal 62,  
Staoueli 16101, Alger  
T +213 21 37 77 77

## LANGUES

Les sessions de travail seront en **français, arabe et anglais** avec traduction simultanée.

## FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

## FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 15.12.2018	A partir du 16.12.2018
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 340 €	<input type="checkbox"/> 390 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 290 €	<input type="checkbox"/> 340 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 390 €	<input type="checkbox"/> 440 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 340 €	<input type="checkbox"/> 390 €
<b>Avocat du Maghreb</b> Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> € 110	

\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

### Inclus dans les frais d'inscription :

- Documentation du séminaire disponible sur le site Internet de l'UIA [www.uanet.org](http://www.uanet.org)
- Cocktail de bienvenue le 10 janvier
- Pauses-café les 11 et 12 janvier
- Déjeuner le 11 janvier
- Dîner le 11 janvier

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

## RÉSERVATION D'HÔTEL & D'EXCURSIONS

Pour la réservation de chambres et d'excursion merci de contacter l'agence :

### AMPLITUDE VOYAGES

T +213 23 25 34 36 / M +213 550 417 807 / F +213 23 25 34 51

Email : [amplitude\\_scecommercial@yahoo.fr](mailto:amplitude_scecommercial@yahoo.fr)

HÔTELS	TYPES DE CHAMBRE	PRIX PAR NUIT EN D.A avec petit déjeuner	Supplément dîner / déjeuner	Distance depuis le lieu du séminaire
<b>SHERATON 5*</b>	Double	16.500 DA / pers.	6.000 DA	<b>Hôtel du séminaire</b>
	Single	24.500 DA / pers.		
<b>AZ HOTEL PALM BEACH 4*</b>	Double	15.500 DA / pers.	5.500 DA	15 min (7.2 km)
	Single	15.000 DA / pers.		
	Chambre exécutive	17.500 DA / pers.		
<b>AZ HOTEL ZERALDA 4*</b>	Double	15.500 DA / pers.	5.500 DA	16 min (8.7 km)
	Single	14.000 DA / pers.		
	Chambre exécutive	16.500 DA / pers.		
<b>HOLLIDAY IN 4*</b>	Double	18.900 DA /chambre	4.500 DA	15 min (11,5 km)
	Single	18.900 DA / pers.		
<b>ESHRA AIN BENIAN</b>	Double	8.500 DA / pers.	5.500 DA	10 min (5 km)
	Single	14.500 DA / pers.		

# CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 11 décembre 2018**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

### VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 11 décembre 2018**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 11 décembre 2018**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

## FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – [privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du congrès, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



# L'AVOCAT, VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES INVESTISSEMENTS

Algérie, Alger

11-12 JANVIER, 2019

Inscrivez-vous en ligne sur notre site web : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

Ou compléter et renvoyer ce formulaire, par email, fax, ou poste à :

- **UIA (UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS)**, 20 rue Drouot, 75009 Paris, France  
Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)
- **ORDRE DES AVOCATS D'ALGER**, rue Abane Remdane, Alger, Algérie  
Tél : +213 540 105 639 / Fax : +213 217 350 59 / Email : [uiaalgerie@gmail.com](mailto:uiaalgerie@gmail.com)

Nom : .....

Prénom : .....

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I \_\_\_\_\_

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays: .....

Tél. : ..... Fax : .....

Email: .....

Date de naissance : .....

**Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):** .....

## A. FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 15.12.2018	A partir du 16.12.2018
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 340 €	<input type="checkbox"/> 390 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 290 €	<input type="checkbox"/> 340 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 390 €	<input type="checkbox"/> 440 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 340 €	<input type="checkbox"/> 390 €
<b>Avocat du Maghreb</b> Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> € 110	

\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

## B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 10 janvier
- Déjeuner – vendredi 11 janvier
- Dîner – vendredi 11 janvier

## C. DÎNER OPTIONNEL POUR LES ACCOMPAGNANTS

(Le dîner est **inclus** dans les frais d'inscription pour les participants)

- Dîner **accompagnant(s)** – vendredi 11 janvier 60 € x \_\_\_ personne(s)

## D. TOTAL

<b>Total (A) – Frais d'inscription</b>	€ .....
<b>Total (C) – Dîner optionnel accompagnant(s)</b>	€ .....
<b>TOTAL (A+C)</b>	€ .....

## E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 4 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 4.

## F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 20 rue Drouot - 75009 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Alger 2019", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise**  
**91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France**  
**BIC / SWIFT : SOGEFRPP**  
**IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard
- N° de carte : \_\_\_\_\_  
Date d'expiration : \_\_ / \_\_  
Cryptogramme : \_\_\_\_  
Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **€ (EUR).....**

Date : ...../...../.....      Signature : .....